

Préface

L'École, pour en finir avec le dualisme scolaire Par Dominique Goussot

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient, l'auteur fait cela de manière remarquable concernant la question de l'École et de son devenir. Nous avons indiqué dans une *Résolution* d'un **Congrès national de la Libre Pensée** que, de plus en plus, c'est la question même de la survie de l'École **publique laïque** qui allait être sur le devant de la scène du combat laïque, tant la politique réactionnaire des différents gouvernements de la **V^{ème} République** menaçait son existence même.

Et ce, dans une politique réactionnaire de doubles-ciseaux :

D'un côté, on fait financer par l'École **publique laïque** sa concurrente directe l'école **privée catholique** en prenant sur son budget, car évidemment on ne va pas rogner sur les budgets de la répression grandissante (police et gendarmerie) - sinon les **gouvernements Macron** ne pourraient tenir, (la politique honteuse de soutien du **Parti socialiste**, des **Républicains** et de l'**extrême-droite** ne saurait se suffire à elle-même pour cela) - ni sur celui de l'armée, pour préparer la guerre ; les lobbys militaro-industriels en seraient fort mécontents.

On voit bien là toute l'hypocrisie des principes de l'**Union européenne** sur la « *concurrence loyale et non faussée* », car qui y a-t-il de plus déloyale et de plus faussé que de faire financer l'École **privée** par sa concurrente directe ? **Microsoft** de **Steve Ballmer** et **Bill Gates**, et bien d'autres dans la **High-Tech** électronique, ont été condamnés plusieurs fois pour avoir soutenu financièrement artificiellement leurs concurrents pour avoir l'air de maintenir une concurrence totalement déloyale et absolument faussée, cela pour ne pas être accusés et condamnés pour avoir créé un **Monopole** de fait.

D'un autre côté, la **V^{ème} République** n'a cessé de mettre en œuvre des lois de destruction de l'Enseignement public pour en finir avec un principe : l'**Instruction publique** qui libère les opprimés et les exploités. Comme le proclamait **Adolphe Tiers**, le futur boucher de *la Commune de Paris* au moment de la *loi Falloux* : « *L'Instruction est un début d'aisance et l'aisance n'est pas due à tout le monde* ». Chaque ministre de l'Éducation nationale de la **V^{ème} République**, de gauche comme de droite, ont porté la hache contre l'Enseignement public.

Pour en savoir plus, je vous invite à lire un autre ouvrage de **Dominique Goussot** « *Victor Hugo contre Falloux* » (en vente à la librairie de la **Libre Pensée**) et le **Numéro 10** de notre **Collection Arguments** « *À propos de l'enseignement catholique en France* » (téléchargeable gratuitement sur <https://www.calameo.com/read/0037423011248edfdec57>).

Les nombreuses annexes de ce nouveau livre de **Dominique Goussot** éclairent réellement le propos et montrent toutes les différences entre les **lois laïques** qui bâtissent littéralement l'École **publique** et les lois antilaïques qui en sont la négation pure et simple et qu'il faut abroger, à commencer par leur loi-mère : *la loi Debré* du 31 décembre 1959, loi fondatrice de la **V^{ème} République** antilaïque.

De quel Dualisme scolaire parlons-nous ?

Comme l'Auteur le montre très bien, la **Libre Pensée** n'est pas pour le **Monopole de l'Enseignement**, qu'il soit « *laïque* » ou « *clérical* ». Nous sommes pour la **Liberté de l'Enseignement**, dans le sens qu'en donnait **Victor Hugo** dans son célèbre **Discours contre la loi Falloux** : « *L'État chez lui, l'Église chez elle* ».

Dans le cadre du combat pour abroger la *loi Debré*, la **Libre Pensée** a élaboré un **Plan de sortie du Financement public de l'enseignement privé** en six ans et trois propositions de loi. Ce Plan de sortie s'inscrit totalement dans la réflexion commune engagée par le *Collectif pour la Défense de l'École publique*, constitué à l'initiative de la FSU. Il ne s'agit nullement d'une « *Nationalisation de l'enseignement privé* », ce qui constituerait une « *spoliation* » nécessitant une « *indemnisation* », comme dans toute nationalisation.

Non pas que le terme de « *Nationalisation laïque* » nous procurerait un quelconque effroi en soi, mais ce serait contraire à nos principes sur la **Liberté de l'enseignement** pour stimuler l'Enseignement public dans le cadre des analyses et projets de **Condorcet** et de tant d'autres **Penseurs de l'Instruction publique** au service de tous les enfants de la République. De plus, il y aura toujours une part de l'ensemble des parents qui, pour des raisons idéologiques ou/et religieuses refuseront la scolarisation dans le Public.

Il s'agit simplement d'une rupture unilatérale par l'État des contrats passés avec l'enseignement privé à 95% catholique, ce qui ne justifie aucune indemnisation, comme le montre excellemment **Dominique Goussot**. Cela déplaît fortement aux pseudo-laïques, mais vrais « *laïcs* » qui prétendent que l'abrogation de la **loi Debré** devrait passer d'abord par sa bonne application. Il y a des torturés du bulbe rachidien qu'il est parfois difficile à de suivre.

« *Outre qu'il paraît contradictoire de réclamer la stricte application des lois antilaïques en même temps que leur abrogation, cette stratégie des petits pas aurait pour effet de maintenir globalement, pendant une période indéfinie, le financement public des établissements catholiques et son effet fortement inégalitaire. Par conséquent, leur abolition ne peut être que le point de départ d'un retour au principe républicain, selon lequel l'Impôt consenti par les citoyens au travers de leurs représentants doit aller aux seuls établissements d'enseignement publics. Toutefois, s'en tenir là entraînerait une situation de grand désordre au détriment des deux millions d'élèves et des 140 000 professeurs concernés de l'enseignement catholique.* »

Le **Dualisme** scolaire dont nous demandons la fin, c'est celui qui veut faire croire qu'il y aurait **DEUX Écoles DE** la République : la Publique et la privée. S'il y a plusieurs écoles **DANS** la République, il ne saurait y avoir qu'une **SEULE École DE** la République, celle dont *le Serment de Vincennes* en 1960 exigeait que l'effort de la Nation lui soit entièrement consacré.

L'**Abrogation de la loi Debré** n'est pas la solution définitive et irrémédiable des problèmes auxquels est confrontée l'**École publique**, mais elle en constitue indéniablement le premier pas réel, pour paraphraser une célèbre expression de **Ferdinand Buisson** à propos de la **Séparation des Églises et de l'État** en 1905 et de l'Émancipation humaine intégrale.

**Abroger la loi Debré et les lois antilaïques,
C'est reconstruire le Mouvement laïque**

Notre *Plan de sortie du Financement public de l'enseignement privé* est prévu pour six ans, celui qui instituait l'**Enseignement laïque** à partir des années 1880 l'était en cinq ans, car il est parfois plus difficile et long de reconstruire ce qui a été détruit que de bâtir à neuf. Mais l'esprit qui le sous tend est totalement le même.

Vous ne pouvez pas, en un claquement de doigts, faire glisser les 2 millions d'élèves du privé dans le Public ; vous ne pouvez pas en un claquement de doigts faire glisser 140 000 enseignants du privé dans l'enseignement public. Il faut des locaux, il faut des moyens, comme il fallait en bâtir à partir des années 1880.

Et le modèle que nous avons proposé, c'est le modèle qu'a fait la **III^{ème} République** quand elle a décidé la laïcisation de l'École, puis la laïcisation de l'État. Il fallait un **Plan de transition** pour passer de la situation « *religieuse* » à la situation de la **pleine Laïcité**. Mais cela a été possible sous la **III^{ème} République** parce qu'il y avait une volonté clairement affichée d'en finir avec le **cléricalisme d'État**, en finir avec le **Concordat** et construire la **Séparation des Églises et de l'État**.

Et nous l'avons donc dit, dans le cadre de ce *Collectif* et dans le cadre de ce **Plan**. Le premier acte, pour appliquer la sortie du financement public, c'est d'abroger la *loi Debré* pour que ce soit irréversible. Et nous sommes en train d'œuvrer à cela et c'est une conscience qui est en train de se faire. Le **Mouvement laïque** s'est arrêté dans les années 1970 parce qu'il a cessé de réclamer l'**abrogation de la loi Debré**. Et on a eu alors droit à toute une série de fadaïses. Et le **Mouvement laïque** s'est disloqué à partir de ce moment-là et n'a plus eu aucune réalité dans la vie sur ce combat-là.

Aujourd'hui, nous vivons un moment important. Nous reprenons le combat là où il s'est arrêté dans les années 1960, c'est-à-dire sur *l'Abrogation de la loi Debré*. C'est très significatif. Le **Mouvement laïque** est en train de se reconstituer sur ce mot d'ordre fondamental de **l'Abrogation de la loi Debré**.

L'erreur qui a été commise en 1960, et on ne peut le savoir que rétrospectivement, c'est d'avoir pensé que la Laïcité était une affaire d'École et d'Enseignants. Et on a chargé le **Syndicalisme enseignant** de mener le combat de la Laïcité. Or, la Laïcité, c'est-à-dire la **Séparation des Églises et de l'État qui garantit la liberté de conscience pour tous**, ce n'est pas seulement un problème scolaire. C'en est un, mais ce n'est pas seulement un problème scolaire, ce n'est pas seulement un problème enseignant, c'est un problème qui concerne toute la société.

Et qui concerne tout le monde. Et si cela concerne tout le monde, cela concerne en premier lieu la classe ouvrière et ses organisations. Et il est clair qu'on ne peut pas, et c'est l'erreur qui a été commise en 1960, défendre la **Laïcité et la Séparation des Églises et de l'État et la Liberté de conscience** sans la présence des **Confédérations ouvrières syndicales** et qu'on ne peut pas déléguer ce combat à un secteur particulier du **Mouvement syndical** qui serait celui des enseignants.

Cela a conduit, au fur et à mesure du temps, et surtout avec les compromissions politiques inhérentes à ce genre de chose, à l'abandon du combat pour **l'abrogation de la loi Debré**. Et on nous a, pendant toute cette période, inventé des théories sur « *la Laïcité ouverte, sur la Laïcité plurielle, sur la Laïcité de l'an 2000* », comme quoi la **Laïcité** ne serait pas la **Séparation du Religieux et du Temporel**, mais serait l'addition de toutes les Religions dans le Temporel. Cela a amené cette

dérive et de fait, en réalité, le combat pour **l'abrogation de la loi Debré** a été abandonné pendant des décennies.

Nous vivons un moment historique

Aujourd'hui, nous vivons un moment historique, un moment très important, un moment politique là aussi au sens noble du terme : c'est qu'une conscience est en train de s'exprimer et en train de renaître. Et cette conscience, elle s'exprime pleinement aujourd'hui.

Il faut en finir avec le scandale du financement public de l'enseignement privé. Il faut en finir avec le fait que chaque année 12 milliards de fonds publics soient versés à l'enseignement privé qui est à 95% catholique. Nous sommes dans un pays régi par la **Séparation des Églises et de l'État** et pourtant, le financement public de l'Église catholique est supérieur, de loin s'en faut, à celui de pays concordataires où ils sont financés sur les fonds publics, officiellement, par les statuts concordataires.

L'Église de France touche, en France, deux fois plus que ce que touchent les Églises officielles en Allemagne alors qu'il y a là-bas un impôt d'Église. C'est un scandale sans précédent. **Dominique Goussot** écrit ainsi : « *En Allemagne, terre concordataire depuis 1933, les écoles privées, qui sont partiellement financées par l'impôt, accueillent environ 9% des élèves, soit proportionnellement presque deux fois moins qu'en France.* »

L'auteur montre aussi que **l'État** et les **Collectivités publiques** agissent en « *payeurs aveugles* » pour les écoles privées, souvent en marge même de la législation antilaïque, sans aucun contrôle sur le fonctionnement, les enseignements dispensés, les obligations religieuses imposées et les violences qui s'y perpétuent, et tout cela au nom « *du respect du caractère propre* », qui ne l'est guère dans ces établissements.

La conscience qui est en train d'émerger en France, c'est qu'il faut en finir avec ce financement public de l'enseignement privé. Lors de la **Journée de mobilisation laïque** du 6 décembre à Paris, nous avons vu une conscience collective qui était en train d'émerger : cela ne peut plus durer, il faut avancer vers cette abrogation. Les deux objectifs que nous nous fixons comme **Libre Pensée** dans ce mouvement de reconstitution du **Mouvement laïque**, c'est **l'abrogation de la loi Debré et l'abrogation de la loi « Séparatisme »**.

C'est pour cela que, dans le mouvement qui suit le meeting de Paris et le meeting de Lyon, la **Libre Pensée** a proposé à l'ensemble du **Mouvement laïque** de réfléchir à une autre forme d'organisation pour mener ce combat. L'abandon du combat **contre la loi Debré** a entraîné la dénaturation de certaines **Associations laïques** et la « *déstructuration* » du **Mouvement laïque**.

Il faut aujourd'hui envisager de reconstruire le **Mouvement laïque** sur un nouvel axe et c'est pour cela que la **Libre Pensée** a fait une proposition, et va continuer à la faire pour discuter, discuter et discuter encore avec toutes les organisations. Il faut que se constitue en France, parce que cela a un sens et que les mots ont un sens, une **Confédération laïque pour la défense de la liberté de conscience et de la Laïcité**.

Bien entendu, ce n'est pas à prendre ou à laisser, nous n'avons pas le fétichisme des mots, mais si nous voulons mener ce combat, il faut un instrument, un outil pour le gagner. Cet instrument que

nous proposons, c'est la constitution d'une **Confédération laïque** qui regroupe toutes celles et tous ceux qui veulent agir vraiment et où chacun sera à égalité.

Une analyse sur les religions très intéressante

L'ouvrage de **Dominique Goussot** aborde aussi la manière dont les différentes religions abordent la question de **l'École**. Par exemple, le **Protestantisme** poursuit le **Judaïsme** qui est centré sur le **Livre** et sa lecture : « *Par une loi du 28 septembre 1791, la Révolution française accorde la pleine citoyenneté aux Juifs dont la situation se trouve ainsi profondément modifiée. Si elle demeure indispensable à la pratique d'un culte dans lequel l'écriture tient une place essentielle, l'instruction apparaît très vite également un instrument d'intégration dans la société française...* »

« *Dans les sociétés où les religions abrahamiques fondées sur le Livre dominant, la situation est plus contrastée : la place accordée à l'instruction y est proportionnelle à l'importance donnée à la fréquentation intime des écritures requise des fidèles. Dans ce panorama, le catholicisme et, à certains égards, la religion orthodoxe, qui se complaisent dans l'adoration des idoles et l'organisation des pompes ecclésiastiques, constituent les cultes pour lesquels l'instruction reste secondaire, même si la Réforme a contraint le premier à s'adapter, voire à se préoccuper de la formation des enfants des couches sociales dominantes...* »

« *Depuis lors, les Protestants ont massivement envoyé leurs enfants dans l'enseignement public. À ce jour, on ne compte que cinq établissements privés sous contrat de conviction réformée (deux écoles primaires, un établissement secondaire et deux groupes scolaires offrant un cursus complet jusqu'en terminale). Le nombre d'établissements hors contrat est nettement plus élevé : trente-et-un. C'est très peu au regard du nombre de Protestants. Le sociologue Sébastien Fath¹ évaluait celui-ci à un peu plus de deux millions dont 1,1 million d'Évangéliques, 0,6 million de Calvinistes et Luthériens et près de 0,4 million de fidèles d'autres obédiences. Au vu de ces informations, la proportion d'enfants de familles protestantes scolarisés dans l'enseignement privé serait de l'ordre de moins de 4%... »*

Un Plan et des annexes forts utiles

L'ouvrage présente aussi des annexes éclairantes qu'il faut lire attentivement, en plus de son élément fondamental : la présentation détaillée et convaincante du **Plan de sortie de la Libre Pensée**. C'est imparable et cela montre que **l'Abrogation de la loi Debré** n'est plus un slogan « *d'agit-prop* » au moment des périodes électorales ou autres, mais qu'elle s'incarne véritablement comme une réalité saisissable partout et par tous les **Laïques**. On passe ainsi de **l'Esprit à la Matière**. Pour la première fois depuis très longtemps, **l'Abrogation des lois antilaïques** est à portée de main, il suffit de vouloir s'en saisir. On peut et on doit le faire *hic et nunc*.

On voit ainsi dans les annexes comment la **Laïcité**, de la **loi Falloux** où elle est prohibée, aux **lois laïques**, par notamment l'abrogation de l'instruction morale et religieuse remplacée par l'Instruction morale et civique. La Liberté de prodiguer l'Instruction à domicile est, en 1880, très contrôlée et vérifiée, ce n'est pas un « *permis d'ignorance* » délivré aux **Cléricaux** ou pour permettre de faire travailler les enfants dans les champs et les usines pour les exploiter, mais malheureusement cette liberté est liquidée par la **loi « Séparatisme »** au nom de la lutte contre « *l'Islamisme* ».

¹Sébastien Fath, *État des lieux du protestantisme en France en 2021*, article repris de son blog par *Regards protestants*, 2021.

On voit aussi, et cela intéressera les **Syndicalistes** et pas seulement enseignants, comment on passe d'une autorisation de pratiquer le travail d'enseignants, par une simple « *Lettre d'une obédience d'une Congrégation religieuse* » à de véritables Diplômes délivrés, contrôlés et certifiés par l'État à travers le **Monopole de la Collation des Grades** par l'Université. C'est la reconnaissance d'un véritable *Savoir*, qui a été gravement remise en cause par les *Accords Jack Lang/Mgr Cloupet* et *l'Accord Vatican/Kouchner*, où ce dernier est passé de « *passe-moi le riz* » à « *passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné* » au bénéfice de **l'Église catholique**. Les *Cléricaux* ont toutes les couleurs, ce sont les caméléons de la forfaiture.

En conclusion

Ce nouvel ouvrage de **Dominique Goussot** est véritablement à la fois une « *Somme* » **laïque** de connaissances et d'analyses et un outil réel et efficace pour le combat laïque aujourd'hui. Encore une fois *l'Esprit* a rejoint *la Matière* pour notre plus grand intérêt.

Christian Eyschen



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

École et religions monothéistes : des relations contrastées

Chapitre 1 : *La lecture et la question : Judaïsme, Islam et Protestantisme*

Chapitre 2 : *Le christianisme romain : lecture cachée et culte des images*

Chapitre 3 : *Le façonnage des esprits et des corps*

DEUXIÈME PARTIE

École et régimes politiques en France : entre soumission et liberté (1792-1958)

Chapitre 4 : *Pour une École du peuple : un projet émancipateur*

Chapitre 5 : *L'Église romaine dans l'École publique : les temps de conservatisme et de réaction*

Chapitre 6 : *La République mère de l'École publique (1882 et 1945)*

TROISIÈME PARTIE

La Cinquième République et l'École : la déglingue et le goupillon

Chapitre 7 : *L'enchaînement des lois anti-laiques*

Chapitre 8 : *Un coût élevé pour nourrir de fortes inégalités sociales et scolaires et d'intolérables déséquilibres géographiques*

Chapitre 9 : *Sortir du financement public de l'enseignement privé sous contrat*

CONCLUSION

ANNEXES